

C.29/28

Dépôt 18.3.14

Postulat

Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique !

Le présent postulat demande de renforcer les mesures incitatives liées au scooter électrique à Lausanne. Il s'agit d'un moyen pertinent pour réduire les impacts négatifs liés au trafic des deux-roues motorisés et par conséquent d'augmenter le bien-être des habitants. A noter que le nombre d'immatriculation à Lausanne de deux-roues motorisés a augmenté de 86 % depuis 1990 (cf. Observatoire de la mobilité).

Plus précisément, les intérêts du scooter électrique, bien qu'il ne solutionne pas tous les problèmes environnementaux, sont de limiter les émissions de CO₂, de NO_x et de particules fines ainsi que la pollution sonore en centre-ville, par conséquent d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en offrant les mêmes prestations de confort et de sécurité qu'un deux-roues motorisé conventionnel. Son prix d'achat reste toutefois plus élevé.

La ville a déjà entamé une démarche de promotion de la mobilité durable suite au préavis 2005/36 « Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne, 5^{ème} partie Transports et Mobilité » et ce dès 2006. Dans le cas des scooters électriques, ce sont au total 20 bornes de recharges qui ont été mises en place, un accès gratuit à celles-ci et un soutien financier de 15 % à l'achat du scooter a été introduit.

Dans ce domaine, la ville a donc une solide expérience à son actif, elle dispose également d'un observatoire de la mobilité et de compétences élevées en la matière dans ses différents services. **Aujourd'hui il faut aller plus loin !** Il semble que la question de la promotion des deux-roues électriques type scooter puisse trouver des réponses pragmatiques, entrepreneuriales voir même innovantes dans un contexte temporel où les usages évoluent et dans lequel la place des deux-roues motorisés devient une question d'actualité.

L'objet de ce postulat est de demander à la Municipalité de renforcer activement la promotion du scooter électrique à Lausanne afin de le rendre plus attractif, en évaluant les points suivants :

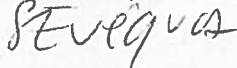
- augmenter l'attractivité des soutiens financiers
- élever le nombre de bornes disponibles sur les places de stationnement publiques existantes
- garantir des accès à celles-ci par un nombre de places « vertes » réservées
- s'assurer de la compatibilité des mesures (bornes), notamment en regard des vélos électriques
- envisager d'augmenter l'offre de places vertes pour les deux-roues électriques par des aménagements temporaires durant la belle saison

- garantir la gratuité et la qualité du courant fourni
- valoriser ledit scooter au sein des plans mobilités d'entreprises, des parkings privés et au sein de son propre plan mobilité
- organiser une campagne de communication de ces mesures

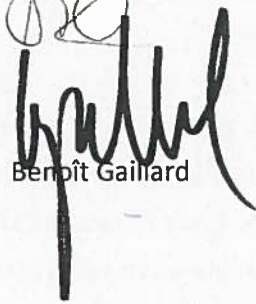
Les solutions qui pourraient être mises en œuvre touchent différentes politiques publiques en charge des Services industriels, du Service d'urbanisme, du Service des routes et de la mobilité et du Service du développement de la ville et communication, aussi les postulants aspirent à une réponse concertée.

Lausanne, le 3 mars 2014

Séverine Evéquo



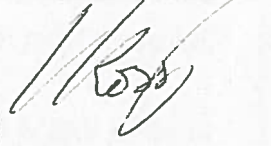
Sophie Michaud-Gigon



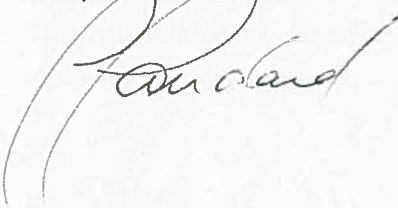
Claude Bonnard



Vincent Rossi



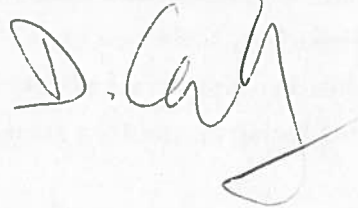
Guy-Pascal Gaudard



Benoît Gaillard



Denis Corboz



Du 20 MARS 2014

La Municipalité prend acte



AGC / Devcom Gaudard, SIL, TRX

Références

Préavis 2005/36 : http://www.lausanne.ch/agenda-actualites/actualites-municipales.html?id_decision=10910
www.newride.ch

<http://www.e-mobile.ch/>

<http://www.suisseenergie.ch/fr-ch/mobilit%C3%A9/v%C3%A9hicules/deux-roues-%28v%C3%A9los-%C3%A9lectriques-jusqu%27aux-motos%29.aspx>

http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/travaux/routes-mobilite/mobilite-et-traffic/observatoire-de-la-mobilite/mainArea/0/col1/0/text_files/file/document/Observatoire%20mobilite%CC%81.pdf

<http://www.silnativa.ch/>